

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le 19 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absent excusé :

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Date de convocation : le 13 mai 2022

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

ORDRE DU JOUR

- Présentation projet cour d'école
- Délibération – Décision Modificative
- Travaux voirie – bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

➤ **Démission de Monsieur Arnaud GODET**

Monsieur Arnaud GODET a proposé sa démission, car son activité professionnelle et son projet de vie dans une nouvelle commune ne lui laissent plus assez de temps à consacrer à son mandat de conseiller municipal.

Remplacement dans ses attributions :

Réfèrent militaire : Madame Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

SIRRA et Cycle de l'eau : Monsieur Pierre FANJAT

Forêt : Monsieur Julien ROMATIF

➤ **Présentation projet cour d'école**

Madame Amélie MARILLER, de l'atelier PopCorn, est venue nous présenter le bilan des différentes interventions concernant le projet de désimperméabilisation de la cour d'école.

En classe, les enfants ont bénéficié de l'intervention d'une équipe du CIB (Centre de l'Île du Battoir) afin de déterminer les atouts et les faiblesses de la cour actuelle. Il y a eu également un recueil de leurs attentes.

En parallèle, un questionnaire a été proposé aux parents afin de connaître leurs positions concernant ce projet.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec l'équipe enseignante, le personnel communal et l'équipe municipale pour faire émerger un scénario de réorganisation de la cour.

Suite à tous ces échanges, 2 scénarios ont vu le jour : un qui maintient la séparation des cours élémentaire et primaire et un qui mutualise les deux cours.

Après la présentation, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la mutualisation et fusion des 2 cours d'école en une seule avec différents espaces : espaces pour jeux d'expérimentation/ manipulation, espaces pour jeux énergétiques (ballons), espaces pour jeux calmes.

Le cahier des charges étant clairement défini, les consultations auprès des paysagistes vont pouvoir commencer.

➤ **Délibération – Décision Modificative**

La trésorerie nous signale que les chapitres d'ordre 40 et 42 ne sont pas équilibrés. De façon à régulariser cette anomalie, Marcel Gas propose les modifications suivantes:

Section d'Investissement

Chapitre	Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
041	21318	Opération d'ordre	-2 500	
040	21318	Opérations d'ordre de transfert		+2 500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité des membres présents.

➤ **Travaux voirie – bâtiments**

○ **Projet école :**

Les plafonds suspendus sont terminés ainsi que les enrobés extérieurs. Le premier élévateur pour personnes à mobilité réduite est installé et le montage du deuxième débutera mardi 24 mai.

Le 4 mai, nous avons passé commande auprès de ENEDIS pour la dépose des anciens compteurs d'électricité.

○ **Cure :**

Le plaquiste qui intervient dans le local de la cure a détecté une trace d'humidité suspecte au plafond. Nous avons contacté Alpes Isère Habitat qui a fait passer un plombier. Il n'y a pas de fuite à signaler. Le plaquiste reprendra sa mission lundi 23 mai.

○ **Salle du conseil :**

Suite aux modifications apportées au système de chauffage, et aux tests réalisés, la pompe à chaleur fonctionne correctement. Le prestataire doit mettre l'installation au propre.

○ **Cimetière :**

Les couvertines du mur de soutènement, à l'entrée du cimetière, sont posées. Sébastien CICOURELLA a reçu la société de conception marbrière ArtCase pour le jardin du souvenir et le columbarium. Nous devons recevoir un devis sous quinzaine.

Le choix de la couleur des enduits de façades a été réalisé avec les membres de la commission.

○ **Bâtiments communaux :**

Six mallettes à pharmacie ont été commandées, et reçues, pour équiper nos bâtiments. Les pastilles d'iode seront jointes aux mallettes.

➤ **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

○ **Environnement**

Matinée Nettoyage

Organisation de la matinée nettoyage du village avec l'intervention du SICTOM pour un atelier tri.

Projet Briques qui sont destinées à fermer l'abri-bus situé sur le jeu de boules

Nous rencontrons des difficultés pour fixer une date avec l'intervenant. Pierre Fanjat s'occupe de le recontacter pour élargir les propositions : jeudi ou vendredi après-midi ou encore éventuellement un samedi matin pour un atelier enfant/parent et habitants volontaires.

Régis Humbert se renseigne pour la « recette » des briques.

Groupe de travail

Afin d'établir un cahier des charges pour l'élagage, un groupe de travail est proposé par Sébastien Cicorella. Une première date est fixée au jeudi 2 juin à 19h30, nous commencerons par la montée des Coches.

D'autres rencontres s'organiseront afin de faire le point au niveau de la voirie.

Charrette Mr Dervieux

La charrette a pu être récupérée par Dominique Vaurs le jour du Marché aux fleurs de l'AADP. Elle a besoin d'un traitement fongicide. L'AADP prend en charge le coût de la remise en état. La proposition de l'installer à côté de l'ancien abri-bus est acceptée. Il faudra également la fixer au sol pour des questions de sécurité.

○ Communication

Lors de cette réunion, les membres de la commission ont travaillé sur le Prim'Info (avancement de la rédaction des articles, contenus...)

Il y a également eu un travail sur l'organisation d'une course d'orientation afin de faire découvrir des points remarquables de la commune.

○ CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Les membres du CMJ ont participé à leur première réunion. Ils ont exposé les différents projets qu'ils aimeraient mettre en place.

Après concertation, 3 projets prioritaires ont été retenus :

- Construction d'une cabane collective
- Installation d'un panneau de basket et d'une cage de foot
- Fabrication de poubelles de tri pour les manifestations de la commune.

➤ **Urbanisme**

DP Mme JACQUIER : panneaux photovoltaïques

DP M VERPRAET : panneaux photovoltaïques

➤ **Courriers reçus**

Mme MAUROUX SARRAZZIN a envoyé un courrier pour un problème de raccordement au « tout à l'égout ».

M. LENGLET a envoyé 2 courriers, un concernant l'enrobé de l'école qui a été fait un jour de classe et un concernant l'Ukraine (comment faire un don numéraire, organisation de manifestations)

➤ **MAM**

Le dossier MAM étant d'actualité, un rappel des circonstances a été fait.

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'implantation d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de Primarette est une décision de la municipalité.

Le choix des intervenants, « MAM des Sources », est intervenu ultérieurement.

Pour assurer la réussite du projet sur les 3 années de la convention de mise à disposition des locaux, la commune a consenti à pratiquer des mesures d'accompagnement pour le lancement de cette activité sur la base d'un loyer de 300 € la 1ère année, puis de 400 € les seconde et 3e année correspondant à un loyer bien inférieur aux loyers pratiqués sur les MAM environnantes.

Pour la nouvelle convention de 9 mois, le loyer a été porté à 650 € par mois, incluant toutes les charges y compris l'électricité de façon à éviter tout litige. Il s'agit donc désormais d'un forfait.

En contrepartie, la commune attendait des relations de partenariat sereines et constructives.

Malheureusement, et ceci dès l'origine, les rapports ont été conflictuels. L'association n'était jamais satisfaite des conditions qui lui étaient proposées.

Dans un souci de conciliation, la municipalité a décidé de faire la gratuité d'un an de consommation d'électricité ainsi que l'installation et l'utilisation gratuite d'une ligne téléphonique et du WIFI.

De plus, l'association s'est arrogée des droits ne figurant pas sur la convention signée par elle, sans jamais en discuter avec l'équipe municipale, refusant même de revenir à ce qui était stipulé comme étant leurs obligations dans ce même document.

L'équipe municipale précédente a fait remonter notamment les dysfonctionnements suivants :

- Changement de barillet
- Occultation des caméras d'alarme intrusion
- Utilisation de la place de parking réservée aux personnes à mobilité réduite
- Désaccord concernant la refacturation de l'électricité

Lorsque la convention est arrivée à son terme, le 30/09/2021, la nouvelle équipe a fait le choix de proposer une convention de 9 mois afin de se caler sur le calendrier du rythme scolaire et aussi de voir s'il était possible d'apaiser la situation et de travailler en partenariat.

Étant à l'origine du projet, nous considérons qu'il nous revient de choisir les partenaires qui partagent la même philosophie pour assurer sa réussite, pour le plus grand bien des familles et des enfants de Primarette.

La situation ne s'améliorant pas, l'équipe municipale a choisi de ne pas proposer une autre convention. La convention actuelle s'arrête le 30 juin.

Fort de ces éclaircissements, les membres du conseil municipal entérinent et soutiennent cette décision à l'unanimité.

➤ **Date prochain conseil municipal :**

Jeudi 16 juin à 20h30